

CHARTRE

Les bénévoles dans l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN)

« Nous travaillons ensemble à l'œuvre de Dieu »
(1 Corinthiens 3, 9)

PREAMBULE

L'engagement bénévole est vital pour la société toute entière. Les domaines qu'il concerne sont nombreux et variés.

Par exemple : l'entraide informelle accomplie dans le cadre de la famille ou pour les voisins, sans salaire ; le travail effectué dans le cadre d'associations sportives, culturelles, socio-caritatives, partis ou institutions politiques, ...

En Eglise aussi, la vie s'épanouit grâce à l'engagement bénévole. Les permanents ministres et laïques, professionnels, soutiennent cette dynamique. Tous ensemble ils travaillent à l'œuvre de Dieu.

L'EREN reconnaît la valeur immense de ce bénévolat. Elle met en œuvre des moyens de le promouvoir dans les meilleures conditions possibles.

La présente Charte a pour but d'ouvrir des perspectives pour

- ◆ valoriser et soutenir les personnes qui s'engagent bénévolement
- ◆ permettre une clarification des attentes, besoins et rôles de chacun-e.

PERSPECTIVES

« L'Eglise a pour vocation de faire connaître à chacun, en paroles et en actes, l'amour manifesté par Dieu en Jésus-Christ à l'égard de tous les hommes, sans distinction de races et de conditions » (art. 9 de la Constitution de l'EREN).

Les membres de l'EREN participent à la vie de la communauté paroissiale et la soutiennent matériellement. Ils témoignent de leur foi dans leur existence (art. 5 de la Constitution de l'EREN).

Au travers d'une multiplicité de tâches et d'engagements, ils accomplissent un travail bénévole d'une importance inestimable, en qualité et en quantité. L'Eglise leur en est très reconnaissante.

DOMAINES D'ACTIVITES

Les bénévoles¹ offrent librement de leur temps dans des domaines et des activités où

- ◆ ils ont du plaisir à œuvrer
- ◆ ils se sentent à leur place.

Ils peuvent s'engager

- dans un cadre paroissial
cultes, visites, services communautaires, aides pratiques, conseil divers, ...
- ou dans un cadre plus large
institutions liées ou proches de l'EREN, oecuménisme, mouvements ou associations œuvrant pour l'intérêt général, ...

L'EREN et les paroisses se mettent à disposition des personnes intéressées pour leur donner des informations sur les champs d'activités possibles.

FORMES D'ENGAGEMENT

Les bénévoles donnent librement de leur temps ...

... Dans une activité qui leur convient :

- ◆ Ils partagent la richesse de leurs talents
- ◆ Ils respectent les limites de leurs compétences.

... Pour une période déterminée :

- ◆ Ils évaluent leur disponibilité
- ◆ Ils assurent avec régularité les engagements qu'ils ont choisis de prendre et qui leur sont confiés
- ◆ Ils annoncent dès que possible tout changement dans leurs disponibilités.

... Dans un cadre donné :

- ◆ Ils s'intègrent dans la-les équipe-s active-s dans le domaine concerné
- ◆ Ils connaissent les objectifs poursuivis par le projet dans lequel ils s'engagent
- ◆ Ils suivent les formations qui peuvent leur être proposées ou demandées.

... Dans la référence à des valeurs éthiques/spirituelles :

- ◆ Ils adoptent une attitude de respect et de non jugement
- ◆ Ils souscrivent au devoir de discrétion – également après la période d'engagement
- ◆ Ils respectent les objectifs poursuivis par l'Eglise
- ◆ Ils se rendent responsables et solidaires de la promotion des activités pour lesquelles ils ont choisis de s'engager.

¹ Afin de faciliter la lecture, le terme « bénévoles » est utilisé indifféremment pour les femmes et les hommes

Les organes responsables s'engagent à ...²

... Informer, en particulier sur :

- ◆ les objectifs, la nature des engagements possibles
- ◆ les fonctionnements institutionnels
- ◆ les moyens à disposition
- ◆ Les possibilités de formation.

... Définir un cadre concret d'activités, en prévoyant pour les bénévoles :

- ◆ Une définition claire des engagements réciproques
- ◆ Une période d'essai
- ◆ La manière de mettre fin à l'engagement.

... Accompagner, ce qui implique :

- ◆ Une mise au courant et un encadrement des bénévoles
- ◆ La présence d'une personne de référence, auquel les bénévoles peuvent s'adresser en cours d'activité
- ◆ Des entretiens individuels réguliers d'évaluation
- ◆ Le respect de la volonté des bénévoles de mettre des limites ou un terme à leurs activités
- ◆ Une évaluation de la vie des groupes/projets concernés par l'activité.

... Accueillir :

- ◆ Les personnes référantes pour une activité donnée sont à disposition des personnes qui s'engagent
- ◆ Les bénévoles sont respectés en tant que partenaires

RECONNAISSANCE

Les bénévoles sont défrayés pour les frais liés à leur activité.

Suivant le genre d'activités, les questions liées aux assurances sont clarifiées (RC personnelles, éventuellement des organismes d'Eglises ou d'institutions qui lui sont liées).

Une attestation pour les activités bénévoles est remise aux bénévoles soit au terme, soit sur demande, en cours de collaboration³.

En Eglise, la reconnaissance pour l'implication des bénévoles prend également d'autres formes, notamment liturgiques.

L'EREN, les paroisses, les institutions concernées, créeront des occasions pour que cette reconnaissance puisse être témoignée et vécue, par exemple : cultes de reconnaissance, moments conviviaux, etc...

² Voir également ci-dessous, les points traités spécifiquement sous les titres « reconnaissance » et « formation »

³ Pour l'établissement de telles attestations, se référer au « dossier bénévolat suisse, comprendre, valoriser et promouvoir le bénévolat », iyv-forum.ch, année internationale des volontaires, 2001

FORMATION

Les bénévoles bénéficient d'un accompagnement et de formations adéquates par rapport aux activités qu'ils assument en relation avec l'Eglise.

Selon les cas et le type d'engagement, une participation financière à une formation plus complète peut être discutée.

La présente Charte offre des pistes d'action et de réflexion.

Pour une mise en œuvre efficace et concrète, elle pourra être complétée en fonction de la spécificité des divers lieux d'insertion.

Neuchâtel, avril 2006

Eglise réformée évangélique du canton
de Neuchâtel (EREN)
Secrétariat général
Fbg de l'Hôpital 24

2000 Neuchâtel

Tél. : 032 725 78 14

Quelques textes de référence :

Documents de l'Association Neuchâteloise de Services Bénévoles (ANSB) et du Groupe Romand de Promotion du bénévolat

Charte des bénévoles proposée par le conseil synodal de l'EERV lors de l'Année des bénévoles 2001
Charte des bénévoles du Centre Social Protestant (CSP) – Vaud